

Contre la casse de l'accord de Nouméa

Category: International

écrit par jmfouquer | 23 février 2024

Le gouvernement français a décidé de présenter unilatéralement deux projets de loi sur l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie mettant en jeu l'avenir du peuple Kanak. Il s'agit de reporter les élections provinciales et de modifier le corps électoral, balayant 30 ans d'Accord de Nouméa. Le numéro 19 de Solidarité Kanaky (février 2024) est consacré au mauvais coup que prépare le gouvernement français.

Contre la casse de l'accord de Nouméa et le durcissement de la colonisation

Par **Solidarité Kanaky**, février 2024.

En ce début 2024, après 170 ans de colonisation de la terre de Kanaky, et année anniversaire des 40 ans de création du FLNKS, **le gouvernement français a décidé de présenter unilatéralement deux projets de lois sur l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie mettant en jeu l'avenir du peuple Kanak. [...]**

[Les] accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998) fruits de décennies de négociations, ont permis la reconnaissance du peuple Kanak comme peuple autochtone de Nouvelle-Calédonie, et ont ouvert un processus de décolonisation et d'autodétermination.

L'État français s'engageait à rompre avec la logique de la colonisation de peuplement [...]

Concernant les trois consultations d'autodétermination, en 2020, le deuxième référendum avait montré une

poussée des voix indépendantistes [...]



Mais les conditions du 3^e et dernier référendum fin 2021 sont aujourd'hui toujours remises en question unanimement par l'ensemble des courants indépendantistes Kanak [...].

Une plainte en vue de faire reconnaître les conditions inacceptables du 3^e référendum a été préparée par le FLNKS. Celui-ci souhaite la porter à l'assemblée générale des Nations Unies, et qu'un vote permette son envoi à la **Cour Internationale de Justice**. [...]

Le droit du peuple Kanak à son autodétermination doit être respecté, la dernière consultation est politiquement illégitime

Aujourd'hui, sous couvert de « démocratie » le gouvernement français veut donc reporter les élections provinciales et modifier le corps électoral, balayant 30 ans d'Accord de Nouméa[...]

L'État propose un passage en force

Il est important de rappeler l'unanimité des indépendantistes et du peuple Kanak dans sa grande

majorité, contre le dégel du corps électoral.

Ce que G. Darmanin tente ces derniers jours de camoufler publiquement en affirmant des mensonges... et NON le FLNKS n'a jamais donné son accord pour une modification du corps électoral.

L'heure est à se mobiliser en solidarité avec le peuple Kanak, pour le respect de ses droits, dont celui de la possibilité d'accéder à la pleine souveraineté.

Pour lire l'intégralité du numéro 19 de Solidarité Kanaky...



Solidarité Kanaky

Numéro 19 – Février 2024

CONTRE LA CASSE DE L'ACCORD DE NOUMÉA ET LE DURCISSEMENT DE LA COLONISATION

NON AUX DEUX PROJETS DE LOI SUR LA
KANAKY/ NOUVELLE-CALÉDONIE !

NON AU DÉGEL DU CORPS ÉLECTORAL !

En ce début 2024, après 170 ans de colonisation de la terre de Kanaky, et année anniversaire des 40 ans de création du FLNKS, le **gouvernement français a décidé de présenter unilatéralement deux projets de lois sur l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie mettant en jeu l'avenir du peuple Kanak**. Reflet du mépris total de l'État vis à vis de la voix indépendantiste qui s'oppose unanimement à la sortie de l'Accord de Nouméa et au dégel du corps électoral.

Après les affrontements violents qui ont marqué les années de 1984 à 1988, les accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998) fruits de décennies de négociations, ont permis la **reconnaissance du peuple Kanak comme peuple autochtone de Nouvelle Calédonie, et ont ouvert un processus de décolonisation et d'autodétermination.**

L'État français s'engageait à rompre avec la logique de la colonisation de peuplement qui conduisait à la minorisation du peuple Kanak, d'où le gel du corps électoral établi dans les accords, en conformité avec les résolutions de l'ONU : « *Les puissances administrantes devraient veiller à ce que l'exercice du droit à l'autodétermination ne soit pas entravé par des modifications de la composition démographique dues à l'immigration ou au déplacement de populations dans les territoires qu'elles administrent* ».

C'était la condition pour rendre possible la recherche d'un consensus sur le devenir du pays : quelle forme de souveraineté ? Quelle relation avec la France ?

Après plus de 30 ans de l'Accord de Nouméa, plusieurs points centraux n'ont toujours pas été aboutis (comme le transfert des compétences, le rééquilibrage et la priorité à l'emploi local), les inégalités importantes restent présentes, et les indépendantistes Kanak l'ont déploré à travers un rapport faisant le bilan de l'Accord de Nouméa en 2023.

Concernant les **trois consultations d'autodétermination**, en 2020, le deuxième référendum avait montré une poussée des voix indépendantistes : à seulement 9000 voix près le « pour » à la pleine souveraineté de

